

Je suis même certaine que nous serions prêtes à verser \$1 par mosi sur notre pension de \$70, pour ne pas avoir à faire face à la situation déplorable qui existe à l'heure actuelle dans les hôpitaux.

M. CARTER : Il semble qu'il serait plus approprié de présenter cette résolution à l'autre Comité.

M. CARTER : Il semble qu'il serait plus approprié de présenter cette résolution à l'autre Comité.

M. BROOKS : Cette résolution et la suivante ne relèvent pas du ministère des Affaires des anciens combattants. Il serait dangereux d'établir un précédent en proposant à l'étude du Comité chaque étape de la législation.

M. HERRIDGE : C'est exact, mais je pense qu'il s'agit d'ici d'une expression d'opinion de la part de ces dames.

M. BROOKS : Oui, mais nous ne permettrons pas aux messieurs qui comparaitront ici de nous présenter une longue liste d'autres mesures qui ne relèvent pas du ministère.

Le PRÉSIDENT : Passons à l'alinéa F.

M. BROOKS : Ce point relève du bill sur les allocations aux anciens combattants qu'on étudiera plus tard.

Le PRÉSIDENT : Alinéa G. Y a-t-il des questions sur l'alinéa G ? Il s'agit de la pension de vieillesse.

Mme WAINFORD : Notre voeu déclare que la veuve qui atteint l'âge de 70 ans et qui retirera l'allocation aux anciens combattants de \$70 par mois devrait obtenir son chèque de pension de vieillesse de \$55 en plus du chèque de \$70.

M. CARTER : Vous voulez dire en plus du chèque de \$90.

Mme WAINFORD : Non. En plus de notre allocation de base aux anciens combattants.

M. CARTER : Vous demandez que cette allocation soit maintenant changée à \$90.

Mme WAINFORD : Un instant, monsieur. L'allocation de base est à l'heure actuelle de . . . je ne touche pas à la pension de vieillesse, mais je la retirerai bientôt. Mettons que je retire l'allocation aux anciens combattants et le mois prochain j'atteindrai l'âge de 70 ans. Je retire donc \$100 du gouvernement à l'heure actuelle. Lorsque j'obtiendrai la pension de vieillesse, on m'enlèvera le solde, ce qui me donnera \$90. Mais ce n'est pas là le point qui nous occupe. Je ne retire pas encore la pension de vieillesse.

Lorsque je la retirerai, je veux qu'on m'accorde mes \$70 et en plus mon chèque de pension de vieillesse. Je retirerai donc \$70 plus \$55, soit \$125.

M. CARTER : Que voudriez-vous obtenir si votre premier voeu était adopté et l'allocation passait de \$70 à \$90 ? Voudriez-vous obtenir votre \$55 en plus de votre \$90 ?

Mme WAINFORD : Nous laisserions ce point à l'étude des membres du Comité. Il faudrait connaître les conditions qui existent au pays afin de le savoir. Je pourrais exprimer mon opinion personnelle à ce sujet et être en butte à certaines critiques.